

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juillet 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS) 2020  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juillet 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Madame Valérie BOUYSSOU, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Monsieur Henry MARTINEZ à Madame Chantal DUMAS, Monsieur Jean-Pierre PUGENS à Madame Valérie BOUYSSOU

Excusés :

Monsieur Jean-Marc ISURE

Absents :

Monsieur Laurent ILLUMINATI

Quorum : 25	Présents : 44	Votants : 46	Pour 45 Contre 0 Abstention 1
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;*

*VU la délibération n°2180 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe ADS ;*

*VU le vote du compte administratif 2019 et de l'excédent antérieur à reporter au sein de la section de fonctionnement (32 016,49€) du budget annexe ADS 2020, par délibération n°... en date du 20 juillet 2020 ;*

*VU la délibération du conseil communautaire n°... en date du 20 juillet 2020 se prononçant sur l'affectation des résultats 2019 du budget annexe ADS ;*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;*

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe ADS 2020 au sein des chapitres 011 et 002 de la section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver la diminution de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »**: il est proposé de procéder à une diminution de crédit en recettes de 222,23€ sur l'article 002, afin de prendre en compte la modification du montant de l'excédent de fonctionnement reporté qui avait été initialement prévu à hauteur de 32 238,72€ au budget primitif 2020,
- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »**: il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépenses de 222,23€ sur l'article 6251 pour équilibrer la section suite à la modification du chapitre 002 ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés, avec une abstention.**

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de – 222,23€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe ADS 2020.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2364 le 21/07/2020 Publication le 21/07/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 21/07/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200720-lmc1115734-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Jean-François SOTO</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Jean-François SOTO</p>
---	--

## Budget annexe Autorisation Droit des Sols (ADS) 2020

### Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
002-002 « Résultat de fonctionnement reporté » - (dépenses et recettes)		- 222,23€
012-6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » (dépenses)	- 222,23€	